



# MES MEDICAMENTS LORS DE MON HOSPITALISATION A DOMICILE

Partenaire pour la qualité  
et la sécurité des soins

**HAD**  
Hôpital à Domicile  
Nantes & Région

## Je suis hospitalisé(e) à domicile, comment gérer mes traitements ?

- Il est important de **mettre à jour votre traitement** car il s'adapte à votre état de santé actuel.
- **Certains médicaments ne sont plus utiles**, voire contre-indiqués avec votre nouveau traitement.
- **L'infirmière de l'HAD vous demandera toutes vos ordonnances** en cours lors de l'admission pour compléter votre dossier.
- **L'infirmière**, par sécurité, **triera vos médicaments** et mettra de côté ceux qui ne sont plus prescrits pendant votre séjour en HAD.



## La délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux

Les médicaments sont fournis par votre pharmacie habituelle, délivrés pour **7 jours** et payés directement par l'HAD. Votre pharmacien est informé de votre prise en charge en HAD lors de votre admission. **Ne présentez pas votre carte vitale.**

Certains médicaments sont réservés à l'usage hospitalier et seront commandés par l'équipe de coordination de l'HAD.

### La plupart des pansements sont fournis par l'HAD.

Il est donc important de nous prévenir à réception d'une nouvelle ordonnance en votre possession, que celle-ci émane de votre médecin traitant, médecin spécialiste ou hospitalier (ne pas aller directement à la pharmacie avec votre ordonnance sans avoir consulté l'IDE ou l'IDE Libéral(e)).



## Le transport des produits de santé à votre domicile

L'acheminement de vos produits de santé sera assuré par votre entourage, un professionnel de l'HAD, votre infirmie(è)r(e) libéral(e), votre pharmacien ou vous-même.

Il faut veiller à :

- Se rendre directement à votre domicile en sortant de la pharmacie
- Eviter de récupérer votre traitement aux heures de forte chaleur
- Ne jamais laisser vos médicaments au soleil dans votre véhicule



**Certains médicaments sont sensibles à la chaleur et doivent être conservés au froid** (milieu du réfrigérateur, dans leur emballage, jamais au contact des aliments présents)

## Le stockage des médicaments à votre domicile

Pour des raisons de sécurité, les médicaments prescrits **pour** et **pendant** votre prise en charge HAD **doivent être séparés** des médicaments des autres membres de votre famille et de vos traitements antérieurs.

Cela, **même si vous êtes autonome** dans la gestion de votre traitement.

Traitements antérieurs :  
dans un sac dédié, à  
part

Traitements actuels et tous ceux qui  
vous seront prescrits durant votre  
hospitalisation en HAD: dans un **bac  
bleu** fourni par l'HAD

Votre ordonnance peut comporter des **médicaments identifiés à risques** par l'HAD et susceptibles d'entraîner des effets indésirables, ils sont identifiés par le logo ci-contre.





**Ex :** Les médicaments stupéfiants (identifiés à risques) sont rangés dans un **coffre sécurisé** dont seul(e)s les infirmier(ère)s et les médecins de l'HAD ont le code d'accès.

## Évaluation de l'autonomie dans la gestion de vos médicaments

Lors de votre admission en HAD, l'infirmière évalue votre niveau d'autonomie dans la gestion de votre traitement.

C'est le **PAAM (Patient en Auto-Administration de ses Médicaments)**

	Préparation des médicament	Prise des médicament	Traçabilité des prise	Surveillance
<b>Niveau 0 :</b> patient non autonome	L'infirmière (IDE)			
<b>Niveau 1 :</b> patient autonome avec son entourage	patient accompagné ou IDE	patient accompagné	IDE	IDE
<b>Niveau 2 :</b> patient autonome	patient	patient	Patient ou IDE	patient ou IDE

**Prenez uniquement les médicaments prescrits par votre médecin**

**Alertez rapidement l'infirmier(ère) :**

- Si vous avez des difficultés à avaler vos médicaments
- Si la prise de vos médicaments n'est pas conforme à la prescription du médecin (oubli, vomissements après la prise des traitements, si vous avez pris trop de médicaments)



Tél. HAD : 02 40 16 04 70